SIVOM de l'Artois

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 02 JUIL. 2026
ID : 062-246200174-20260629-2026_06_002-DE

2026/

Délibération du Comité Syndical
Séance du 29 juin 2026

Délégués du Sivom : 23
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présents : 21
Votants : 22

Détail des votes

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président

L'an deux mil vingt-six, le 29 juin, à 18 heures 30, le Comité Syndical du SIVOM de l'Artois s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DUPONT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux délégués le 22 juin 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du SIVOM le 22 juin 2026.

Présents : Messieurs Jean-Michel DUPONT, Président, BOSSART Steve, TRACHE Bruno, SOEN Yves, LEMAIRE Olivier, HERBAUT Emmanuel, Vice-Présidents, BOULERT Grégory, QUENIART Bruno (suppléant), DELECOURT Dominique, HOUZE DE L'AULNOIT Hugues, MAENHOUT Roger, DUBOIS Bruno, DARRAS Sébastien, HUGOT Jonathan, DUBOIS Mikaël, PATOUX Gauthier, CALLAUX Yves, DEGUERRE Alain, FRERE Patrice, HOMO Sébastien (suppléant) et Madame VIVIER Ewa.

Absent : Monsieur DURLIN Christian.

Excusés : Messieurs GOUDSMETT Gilles, ROHART Sylvain (représenté par son suppléant), CASTELL Jean-François (représenté par son suppléant).

Procuration :
Monsieur GOUDSMETT Gilles à Monsieur BOSSART Steve.

A été nommé secrétaire : Monsieur DUBOIS Mikaël

2026/06/N°2

Domaine d'intervention : Finances

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie le 26 juin 2026,

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 02 JUIL. 2026
ID : 062-246200174-20260629-2026_06_002-DE

2026/

Le Président annonce à l'assemblée qu'il y a lieu d'affecter le résultat de l'exercice 2025 sur le Budget Supplémentaire de l'exercice 2026, comme suit :

Le résultat cumulé de l'exercice est de **1 069 715.67 €**

Le Budget Supplémentaire 2026 reprendra donc l'excédent de fonctionnement de 2025, d'un montant de **883 212.50 €,** de la façon suivante :

- **En recettes de fonctionnement** :
 Au **002 :** Résultat de fonctionnement reporté, un excédent de **883 212.50 €**

Le Budget Supplémentaire 2026 reprendra également l'excédent d'investissement de 2025, d'un montant de **186 503.17 €,** de la façon suivante :

- **En recettes d'investissement** :
 Au **001 :** Résultat d'investissement reporté, un excédent de **186 503.17 €**

 Délibération en annexe sous forme de tableau

Après en avoir délibéré,
Le comité syndical, par 22 voix, adopte l'affectation de résultat présentée ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Le Président,
Jean-Michel DUPONT

SIVOM de l'Artois (62138) HAISNES

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.